

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-6-6-7

Séance du vendredi 17 juin 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 3 février 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de procéder à la cession des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'organisme faisant l'offre la mieux disante à la date de la vente,
- fixe le prix minimum de cession des CEE à 0,4 centime d'euro par kWh cumac, ce montant correspondant au prix moyen de vente des CEE sur l'année 2010,
- autorise l'encaissement des recettes correspondantes qui sont inscrites au Programme C672 Chapitre 74 Nature 74788 Fonction 738,

- autorise le Président à signer tout document relatif à la vente des CEE, dès lors que leur valeur marchante atteint ou dépasse le seuil fixé par la Commission Permanente,
- décide d'adhérer à l'association AMORCE et de voter les coûts afférents à la cotisation, soit 1 600 € prélevés au Programme C672 Chapitre 011 Nature 6281 Fonction 731.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions